

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID : 089-200039642-20211125-104\_2021-DE

<b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b>	Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
<b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b>	<b>Étaient présents :</b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme HUGEROT Maryvonne, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : Mme TAVIOT Léa, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Éric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Épineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme ELBALCHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</b>	
<b>Nombre de conseillers :</b>  - En exercice : 75 - Présents : 59 - Absent(s) : 4 - Pouvoir(s) : 12 - Votants : 71	<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Éric (a donné pouvoir à M. ROY Yohan), <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).
<b>Délibération n° 104-2021</b>	<b>Absents excusés :</b> <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.  <b>Secrétaire de séance :</b> M. MANUEL Lucas.  <b>Date de convocation :</b> 19 novembre 2021.

**Objet :**

**SCOLAIRE – ENFANCE, JEUNESSE**

Enfance, Jeunesse

*Avenant au Contrat Enfance Jeunesse et engagement sur la démarche de Convention Territoriale Globale*

Madame la présidente rappelle qu'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB).

Dans le cadre de ce partenariat, la CAF apporte un accompagnement technique et financier des actions Petite Enfance et Enfance Jeunesse (crèche, relai des assistants maternels, accueil de loisirs sans hébergement...) inscrites dans ce contrat.

Vu la délibération n° 47-2014 du conseil communautaire du 18 mars 2014 portant sur la prise de compétence « gestion des accueils de loisirs » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014,

Vu la délibération n° 100-2014 du conseil communautaire du 23 juin 2014 portant sur la signature du CEJ avec la CAF,

Vu la délibération n° 43-2015 du conseil communautaire du 29 juin 2015 portant sur la signature d'un avenant au CEJ tenant compte du temps extrascolaire de l'ALSH de Flogny La Chapelle afin que la CCLTB perçoive l'aide au fonctionnement afférente,

Considérant que le CEJ arrive à échéance au 31 décembre 2021 et que ce dispositif de soutien sera remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG),

Considérant qu'au préalable à la signature d'une CTG, la CCLTB doit élaborer un projet social du territoire de manière structurée et priorisée à partir d'un diagnostic. Ce projet doit être pensé dans son environnement, en réponse aux besoins du public, aux besoins du territoire et en tenant compte des partenaires présents et des schémas existants,

Considérant qu'un soutien financier de la CAF est envisageable au titre de l'ingénierie, correspondant aux frais de personnel en charge du diagnostic et du projet de la CTG, qu'il faut dans ce cadre prévoir un avenant au CEJ afin d'intégrer cette action sur l'année 2021,

Madame la présidente :

**PROPOSE**, dans un premier temps, d'engager une démarche de diagnostic de territoire avec la définition d'un projet social comprenant des actions adaptées et en adéquation avec les besoins du Tonnerrois en Bourgogne. Le projet de CTG sera présenté et proposé à la signature en conseil communautaire dans un 2<sup>ème</sup> temps (courant 2022),

**PROPOSE** qu'un avenant au CEJ soit signé avec la CAF afin d'obtenir un soutien financier en ingénierie correspondant à l'élaboration du diagnostic et du projet social de la CTG.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>71</b>	<b>pour</b>
	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

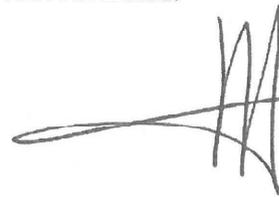
**APPROUVE** l'engagement d'une démarche de diagnostic et de définition de projet social de territoire dans le cadre de la CTG,

**APPROUVE** la signature avec la CAF d'un avenant au CEJ concernant des frais d'ingénierie,

**AURORISE** la présidente à engager la démarche de CTG, à signer l'avenant au CEJ concernant des frais d'ingénierie avec la CAF et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

La présidente,  
Anne JERUSALEM.




La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).